



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La séance se tiendra en visioconférence et sera diffusée en différée

Saint-Basile-le-Grand, le 20 décembre 2021 – Faisant suite aux nouvelles mesures annoncées par le gouvernement du Québec lors de la conférence de presse du 20 décembre dernier et aux directives du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et dans le but d'assurer la sécurité des membres du conseil et des citoyens, la séance extraordinaire prévue ce soir à 17 h se tiendra en vidéoconférence. Elle sera enregistrée puis diffusée en différée sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Basile-le-Grand. Pour plus d'informations, consultez le villesblg.ca/seances.

- 30 -

Source : Annabel Rousseau, agente de communications
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8111 | a.rousseau@villesblg.ca